

Votre numéro de compte

Exécution en personne

Dans ce formulaire, *vous, votre* et le *titulaire* désignent la personne ou l'entreprise qui présente cette demande de licence ou qui dépose son rapport annuel. *Nous, notre* et la *SOCAN* désignent la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Le mot *œuvre* désigne toute œuvre musicale du répertoire de la SOCAN.

Si vous utilisez ce formulaire pour une demande de licence, la SOCAN traitera votre demande et vous contactera dans les 30 jours afin de vous aviser si votre demande pour cette licence n'a pas été approuvée. Si vous disposez déjà d'une licence conformément au tarif 3.A pour cette salle, ce formulaire constitue votre rapport annuel.

Cette licence du tarif 3.A vous autorise à exécuter en public les *œuvres* au moyen de prestations musicales dans une salle de votre établissement. Veuillez remplir et joindre un formulaire distinct pour chaque salle de votre établissement où vous offrez de telles prestations.

Veuillez nous contacter pour toute autre utilisation que vous faites de la musique. Il se peut que vous ayez besoin d'une licence en vertu d'autres tarifs.

Renseignements personnels

Nom de l'établissement		Nom de la salle où ont lieu les prestations musicales	
Adresse civique de l'établissement		Adresse postale (si différente de l'adresse civique de l'établissement)	
Ville	Province et code postal	Ville	Province et code postal
Téléphone	Télécopieur ()	Courriel	Site Web
Nom légal de l'entreprise ou de l'organisation ou nom du propriétaire		S'il s'agit d'une compagnie ou d'une organisation, quel est le nom du président ou du signataire autorisé ?	

Comment calculer vos droits de licence par salle

Les droits de licence de chaque salle correspondent à un pourcentage du total des cachets annuels versés pour des prestations musicales. Veuillez indiquer le montant exact de ces cachets ou, s'il n'y a pas eu de spectacle auparavant, indiquez le montant estimé de ces cachets pour l'année en cours. Les cachets versés pour des prestations musicales comprennent :

<ul style="list-style-type: none"> Toute somme que votre établissement a versée aux artistes 	Cachets réels payés pour des prestations musicales en 2009	(A)	\$
	OU cachets estimés pour des prestations musicales en 2010	(A)	\$
	Multiplier A x 3 % (taux du tarif)	(B)	\$
<ul style="list-style-type: none"> La valeur marchande des repas, consommations, transport, hébergement et autres gratifications offertes aux artistes 	Les droits de licence pour la salle correspondent à (B) . Exemple : si les cachets estimés pour l'année sont de 20 000 \$, les droits de licence seront de 20 000 \$ x 3 % = 600 \$.		
	Droits de licence (B) (Minimum 83,65 \$)		\$
<ul style="list-style-type: none"> Les frais, pourboires et gracieusetés que les clients ont payés aux artistes pour leurs prestations 	Ajouter 5 % de TPS (AB, QC, MB, NT, NU, PEI, SK, YT)		\$
	Ajouter 7,5 % de TVQ (QC)		\$
	Ajouter 13 % de TVH (ON, NB, NF), 12% (BC), 15% (NS)		\$
<ul style="list-style-type: none"> Les droits d'admission ou autres frais que les artistes ont reçus 	Total		\$

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de la SOCAN. Merci !

Dispositions de cette licence

Les dispositions qui régissent votre licence incluent celles décrites ci-dessous et celles apparaissant dans le tarif approuvé, y compris les dispositions générales, telles qu'approuvées par la Commission du droit d'auteur pour chaque année (collectivement le *tarif*). Pour toute question à ce sujet, veuillez nous contacter à l'adresse ou aux numéros figurant au bas de cette page.

1. Si le tarif d'une année n'a pas été approuvé au 1^{er} janvier de cette même année, le dernier tarif en vigueur s'appliquera jusqu'à l'approbation de sa nouvelle version, date à laquelle les droits de licence annuels seront corrigés afin de refléter la version approuvée pour l'année.
2. Vous pouvez obtenir un exemplaire de tout tarif auprès de la SOCAN en appelant au **1.866.944.6224**.
3. Cette licence se renouvellera automatiquement le 1^{er} janvier de l'année suivante pour une période d'un an, à moins que l'une ou l'autre des parties y mette un terme sur avis écrit de 30 jours.
4. Les droits de licence, plus les taxes en vigueur pour l'année, seront calculés conformément aux dispositions de la licence d'après les renseignements figurant sur le formulaire de déclaration annuelle ou de vérification le plus récent, sous réserve de correction afin de refléter toute mise à jour de ces renseignements conformément au tarif.
5. Nous avons le droit de vérifier vos livres et registres durant les heures de bureau régulières, sur préavis raisonnable, afin de vérifier vos déclarations et vos droits de licence. Vous pouvez exiger que la vérification soit effectuée par un vérificateur indépendant choisi à même une liste d'au moins trois noms fournis par la SOCAN. Si la vérification révèle que la redevance à verser a été sous-estimée de plus de 10 pour cent, vous devrez payer les honoraires du vérificateur.
6. Vous devez conserver toute information nécessaire au calcul des droits de licence de chaque année.
7. Au plus tard le 31 janvier de l'année visée par la licence, vous devez nous soumettre un rapport estimant la compensation pour divertissement que vous estimez payer durant cette année et verser les droits de licence correspondants.
8. Vos rapports de compensation réelle pour divertissement et le paiement de tout ajustement doivent nous parvenir au plus tard le 31 janvier de l'année suivant l'année visée par la licence ou dans les 10 jours suivant toute correction.

Votre signature

En signant ci-dessous, vous confirmez :

- avoir pris connaissance des dispositions de cette licence et les acceptez
- que tous les renseignements que vous avez indiqués sont exacts et complets
- que votre autorité vous permet d'engager la responsabilité du titulaire de cette licence.

Votre nom (en majuscules)	Fonction (en majuscules)
Date d'aujourd'hui (au long et en majuscules)	Votre signature

Nous nous soucions de traiter vos informations personnelles de façon responsable. Pour plus d'information sur notre politique de confidentialité, visitez www.socan.ca.

Après avoir lu, rempli et signé ce formulaire, veuillez le faire parvenir avec votre chèque à :

SOCAN
41, chemin Valleybrook
Toronto, ON M3B 2S6
www.socan.ca

Sans frais 1.866.944.6224
Télécopieur 416.442.3829
clients@socan.ca

***Pour mettre du rythme
dans vos affaires***

TPS/TVH N° R101077931
TVQ N° 1010390466